



**POSTAUX  
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications  
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03  
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27  
Site - [www.cgt-postaux.fr](http://www.cgt-postaux.fr) - E.mail : [cgt.postaux@orange.fr](mailto:cgt.postaux@orange.fr)



Paris, le 25 Mars 2013

## Section UFC

# Compte-rendu de l'heure d'information CGT du lundi 25 mars à 13h30 du Siège La Poste Vaugirard

Lors de l'Heure d'Information Syndicale CGT du 25 mars 2013, 25 personnels du siège de La Poste se sont réunis. Ils ont d'abord échangé et recoupé leurs informations à propos du suicide de leur collègue Nicolas C., directeur des médias internes du groupe La Poste. Pour eux, c'était un journaliste intelligent, compétent, extrêmement travailleur, un homme sympathique, cultivé, apprécié par tous, et qui a donné à ceux qui l'ont côtoyé, le sentiment d'être aussi un mari et un père de famille heureux de vivre, parfaitement équilibré. Ils ont décidé qu'ils devaient d'abord transmettre à son épouse et à sa fille ce sentiment collectif, afin qu'elles soient assurées que leur peine était largement partagée par ses collègues.

Ensuite, ils ont tenu à faire savoir qu'il n'y a eu dans ce drame aucune cause d'ordre personnel. Seul un burn-out complet, jusqu'au trou noir de la conscience, peut expliquer que ce père attentionné se soit donné la mort sans laisser le moindre mot. Ce burn-out a une cause unique : l'intolérable dégradation des relations de travail qui est en cours, au siège de La Poste comme dans l'ensemble du Groupe, et du facteur jusqu'au manager. Ce qui est tombé sur notre collègue pourrait menacer chacun. Et c'est pied à pied, de façon précise et concrète, qu'il faut maintenant freiner et faire reculer cette dégradation des relations de travail.

Pour les cadres, la question majeure est celle du régime horaire de travail. Dans plusieurs services de La Poste, et systématiquement dans les filiales, le régime du forfait-jours est devenu l'horaire collectif de production des cadres. Il a remplacé l'horaire collectif officiel, celui des 39h ramenées à 35 grâce à 22 jours d'ARTT, à prendre en dehors des jours fériés. Il a graduellement cessé d'être le régime horaire exceptionnel qu'il était censé être et qui devait être strictement limité à certains managers stratégiques. Un tel régime horaire sans limite peut être envisageable pour ceux qui orientent, animent et managent. Et ce, à condition qu'ils soient protégés, et même "blindés", par un salaire exceptionnel ce qui n'était pas du tout le cas de Nicolas C. A condition également qu'ils n'aient pas à assurer aussi un travail complexe de production, comme devait le faire Nicolas.

La deuxième question majeure est celle des restructurations par fusion de poste, alors que la charge globale de travail demeure. Nicolas C. a été promu sur un nouveau poste qui comprenait son ancien emploi + la moitié au moins de celui de sa responsable qui partait. Sans aide, ni formation, il est resté "producteur" tout en devenant aussi le manager d'autres "producteurs". Cela n'a pas été une promotion mais un piège. On pourrait considérer que cette situation s'est mise en place par inertie ou négligence. Mais il faut appeler chat un chat : il s'agit en fait de la pression qui s'exerce partout pour faire baisser par n'importe quel moyen la masse salariale.

A cela vient s'ajouter le fait que produire la presse s'effectue aujourd'hui dans un isolement croissant. Le "producteur" se retrouve seul sur son travail, sans assistant ni pilotage intermédiaire. Trop de suppressions d'emplois a rendu impossible le travail collectif. Il y a une programmation des rendus à faire. Entre temps, les personnels sont livrés à eux-mêmes. Au moment du rendu, leur travail est jugé bon, ou pas. C'est quitte ou double, la veille pour le lendemain et sans filet. A chaque fois, leur compétence est soumise au jugement d'un cadre "stratégique".

Concrètement, le projet de discours qu'avait préparé Nicolas C. pour un cadre stratégique, et que celui-ci devait prononcer le lendemain, n'a pas exactement été celui que ce dernier espérait. C'est cette goutte d'eau qui a fait déborder le vase et soudain tout a basculé. Au bout de l'épuisement, il est parti en congé de maladie, et au moment de revenir, n'a pas pu en supporter la perspective. D'autres salariés de La Poste, qui sont, eux, revenus d'un burn-out complet, ont témoigné sur cette expérience : d'abord l'image qui continue tandis que le son est coupé, puis le basculement total de la conscience dans un trou noir dans lequel des actes s'enchaînent automatiquement, sans la moindre pensée, sans aucun souvenir lorsqu'ils en sont, par chance, sortis.

Qu'une vie et celle des proches puisse désormais être totalement remise en cause pour des motifs de ce calibre-là est intolérable. Car il ne s'agit pas d'un cas isolé. Lorsque son implantation et sa connaissance du terrain le lui a permis, la CGT a analysé précisément, dès l'annonce d'une restructuration postale, et avant même que les personnels ne soient nommés, la charge de travail qu'allaient entraîner les fusions de postes annoncées. Elle a alors donné de multiples alertes, en indiquant sur quel poste, et même dans quel délai approximatif, un drame risquait de se produire. La logique en cours est tellement barbare que cela n'a provoqué aucune réaction ni aucune mesure de la part de l'employeur, pas même après que le drame soit intervenu, exactement là où il avait été annoncé. Cette logique infernale, cet engrenage doivent vraiment être cassés.

- 1) La CGT a proposé que cette HIS devienne mensuelle à Vaugirard. Nous décidons d'en tenir une chaque mois, de le faire savoir et d'y faire venir des collègues pour que plus personne ne reste seul et pour traduire les problèmes en revendications collectives que la CGT pourra déposer.
- 2) Dans cette HIS, a surgi l'inquiétude des personnels du service Achat central du Siège (30 à Vaugirard, et 30 répartis à la Dapo, à la Disit, etc.). Une audience va être demandée par la CGT à Jacques Lemaire, directeur du Secrétariat général du siège. **Les personnels qui veulent s'en saisir pour détailler ces questions et pour en poser d'autres, sont invités à passer mardi 2 avril, entre 13h et 14h au local de la CGT.**
- 3) Nous décidons d'adresser, par l'intermédiaire de la CGT qui nous a réunis, le présent courrier à la rédaction du journal Forum que Nicolas C. dirigeait, pour que Forum le publie: c'est notre façon de faire que la mort intolérable de notre collègue prenne, malgré tout et pour nous, un peu de sens. Que Forum le publie ou pas, la CGT le diffusera.
- 4) **Nous demandons que cessent toutes les restructurations dans lesquelles les postes sont fusionnés alors que la charge de travail demeure !** Pour les cadres, elles sont présentées comme des "promotions" alors que, combinées avec l'usage abusif du forfait-jour, ce sont de véritables "ascenseurs pour l'échafaud".
- 5) **Nous demandons que le régime horaire du forfait-jour cesse d'être un horaire collectif.** Son usage dans le groupe La Poste est un abus qui doit faire l'objet d'un contrôle. **Le régime du forfait-jour doit être limité aux managers qui sont à la fois au delà du IV-3 et "stratégiques non producteurs".**
- 6) La CGT a constaté qu'au contraire s'amorce une nouvelle dérive : le groupe La Poste essaye maintenant d'instaurer le forfait-jour pour des temps partiels. Comment appliquer le "temps partiel" à un régime